



”Un bluff perpétuel” : les dessous de la présence française dans l’Université turque (années 1930)

Guillaume Tronchet

► To cite this version:

Guillaume Tronchet. ”Un bluff perpétuel” : les dessous de la présence française dans l’Université turque (années 1930). Güneş İşiksel; Emmanuel Szurek. Turcs et Français : une histoire culturelle (1860-1960), Presses universitaires de Rennes, pp.285-305, 2014, 978-2-7535-3349-3. <<http://www.pur-editions.fr/detail.php?idOuv=3589>>. <halshs-01366246>

HAL Id: halshs-01366246

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01366246>

Submitted on 14 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« UN BLUFF PERPÉTUEL »

LES DESSOUS DE LA PRÉSENCE FRANÇAISE DANS L'UNIVERSITÉ TURQUE (ANNÉES 1930)

Guillaume Tronchet

Paris, avril 1932. Dans l'un des bureaux du 96 boulevard Raspail, où loge l'Office national des universités et écoles françaises (ONUUEF), le médiéviste Charles Petit-Dutaillis, son directeur, apporte une dernière touche à son rapport annuel. Seize longues pages consacrées à la situation de l'enseignement français à l'étranger, qu'il se plaît à conclure d'une plume imagée, hommage aux missionnaires de la science et de la culture que la République – troisième du nom – expatrie outre-France : « J'imagine, écrit-il, un lac français, dont les eaux, réputées bienfaisantes, sont aspirées, expédiées généreusement au loin, pour aller fertiliser des pays étrangers¹. » Plaisant tableau, où s'exhale l'arrogance tranquille de cet « impérialisme de l'universel² » si profondément ancré dans les mentalités de la « société impériale³ » tertio-républicaine. Il témoigne de ce que les élites de la Nation France sont acquises, et ce depuis la fin du XIX^e siècle, à l'idée que la science et la culture ont désormais un rôle à jouer dans la compétition internationale et que le rayonnement du modèle culturel français constitue un nouvel instrument de domination mondiale. Il faut, dit-on alors dans les rangs de l'ONUUEF, où l'on s'occupe essentiellement d'expansion universitaire⁴, réaliser « la plus grande France enseignante⁵ », sur le modèle de « la plus grande France » coloniale.

Si les années 1920, à la faveur du pacifisme et du développement sans précédent des relations universitaires internationales, étaient propices à ces discours expansionnistes, les années 1930, avec la montée des tensions internationales et la résurgence des nationalismes, viennent brutalement en contrarier les ambitions. Parmi les différentes actions alors menées par la « diplomatie universitaire » française⁶, « l'impérialisme académique », qui vise à occuper méthodiquement, au moins depuis les années 1910, les postes et les chaires d'enseignement ouverts aux non-nationaux dans les lycées et les universités à l'étranger, entre en effet en crise : crise économique – restrictions budgétaires obligent ; crise d'influence – la concurrence allemande est plus forte que jamais ; crise structurelle enfin, le Quai d'Orsay

¹ Archives nationales (désormais AN), 70AJ 4, « Rapport de l'Office national des universités et écoles françaises ». Paris, 12 avril 1932.

² BOURDIEU P., « Deux impérialismes de l'universel », BISHOP T., FAURÉ C. (dir.), *L'Amérique des Français*, Paris, François Bourin, 1992, p. 149-155.

³ CHARLE C., *La crise des sociétés impériales. Allemagne, France, Grande-Bretagne (1900-1940). Essai d'histoire sociale comparée*, Paris, Seuil, 2001.

⁴ Cf. CHAPOUTOT J., « L'ONUUEF face à l'Allemagne : du rejet à la séduction (1910-1939) », BOCK H.-M., KREBS G. (dir.), *Échanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 135-143 ; TRONCHET G., « L'État, l'ONUUEF et les ambiguïtés de l'expansion universitaire française à l'étranger (1910-1940) », communication au colloque « L'État et l'éducation (1808-2008) », université Paris IV Sorbonne, université Lille 3, Service d'histoire de l'éducation (IRNP/ENS), 11-13 mars 2008 ; « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) », *Hypothèses 2010. Travaux de l'Ecole doctorale d'histoire (université Paris I Panthéon-Sorbonne)*, Paris, Publications de la Sorbonne/Ecole des Chartes, 2011, p. 281-292.

⁵ AN 70AJ 2. Georges Lyon, Discours en l'honneur de Paul Deschanel, Assemblée générale de l'ONUUEF, Paris, 6 février 1920.

⁶ Je me permets de renvoyer ici à ma thèse de doctorat en cours : « Savoirs en diplomatie. Une histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (années 1870-années 1930) », sous la direction de Patrick Weil, Université Paris I Panthéon-Sorbonne/Centre d'histoire sociale du XX^e siècle. Voir aussi : TRONCHET G., « Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle ? La Cité internationale universitaire de Paris entre deux rives (1920-1940) », KEVONIAN D., TRONCHET G. (dir.), *La Babel étudiante. La Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, p. 59-88.

n'ayant cessé de vouloir récupérer des actions de politique universitaire internationale, une chasse jalousement gardée par certains universitaires.

Lieu d'observation privilégié, la Turquie des années 1930 concentre tous ces problèmes. En premier lieu, les universitaires français candidats au départ sont rares (une mission dans le Bosphore, plus que toute autre destination en Europe, fait figure d'exil), ce qui favorise, sur place, la concurrence des professeurs allemands. S'y ajoute, à partir des années 1930, la nécessité de répondre aux exigences des Turcs qui, au sein d'un système d'enseignement national en voie de rénovation et d'internationalisation, privilégient désormais l'accueil d'universitaires étrangers déjà reconnus dans leur pays d'origine. Loin de l'image lénifiante que les rapports officiels donnent alors des relations universitaires franco-turques, ces deux contraintes pèsent lourd sur les agents de la diplomatie française, dès lors amenés à jouer la carte d'un bluff permanent, à double tranchant : en présentant, d'une part, la Turquie comme un pays de cocagne à des universitaires français sujets à de fortes désillusions peu de temps après leur arrivée ; en gonflant artificiellement, d'autre part, le capital scolaire et symbolique des enseignants français, au risque de froisser les autorités académiques turques et de se voir fermer la porte de leurs établissements, une fois l'arnaque éventée.

UN MARCHÉ DE DUPES

Qui sont, dans les années 1930, les universitaires français envoyés dans les universités turques ? Autant le dire tout de suite, on les compte sur les doigts d'une main. Les rapports annuels du Service des œuvres françaises à l'étranger⁷ – comme parfois ceux de l'ONUEF – ont beau se gargariser de « l'influence intellectuelle de la France en Turquie », laissant présager l'exercice d'un puissant magistère culturel, celui-ci – à supposer qu'il existe réellement, on y reviendra – ne repose en réalité que sur un tout petit contingent de volontaires. On peut évaluer entre quatre et six seulement le nombre d'universitaires français présents dans les universités turques pendant les années 1920 et 1930, auxquels s'ajoute le personnel scientifique de l'Institut d'archéologie de Stamboul⁸. C'est donc bien peu, surtout quand on rapporte ce nombre à la présence universitaire allemande (pas loin de 80 Allemands rien qu'à l'université d'Istanbul en 1936⁹).

Pourquoi si peu de Français ? D'abord, parce qu'il est bien difficile de recruter des enseignants pour partir à l'étranger sous la III^e République, quelle que soit la destination. La précarité juridique qui entoure l'enseignant français à l'étranger, comme on aura l'occasion de le voir plus loin, dissuade nombre de professeurs de s'aventurer de manière prolongée loin de la métropole¹⁰. Précarité juridique qui, pour les plus malchanceux, se double d'une précarité financière. Dans les années 1930, il n'est pas rare de voir des candidats refuser de se rendre en Turquie de peur d'y trouver une situation administrative trouble ou une situation financière rendue défavorable par la crise des taux de change. « Dans votre lettre du 27 août, écrit en 1937 Jean Maldiney à Jean Marx, vous regrettez "la façon d'agir quelque peu désinvolte" avec laquelle j'ai retiré ma candidature au poste d'Istanbul. Nous sommes d'accord, j'aurais

⁷ Le service des œuvres françaises à l'étranger, qui gère la diplomatie culturelle du Quai d'Orsay, a été créé en 1920. Depuis 1933, il est dirigé par Jean Marx, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

⁸ Je n'aborderai pas ici la question de l'Institut français d'Istanbul, me contentant de renvoyer à la contribution de Jacques Thobie dans le présent volume.

⁹ Centre des archives diplomatiques de Nantes [désormais CADN], service des œuvres françaises à l'étranger [désormais SOFE], carton 390. « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 193.

¹⁰ Pour le cas turc, cf. *infra*. De façon plus générale : TRONCHET G., « Naissance d'un corps universitaire. L'État et les enseignants français à l'étranger (1910-1940) », 133^e Congrès du CTHS : *Migrations, transferts et échanges de part et d'autres de l'Atlantique* (Québec, juin 2008), à paraître.

du dire non de suite. Mais je ne savais pas encore tous les inconvénients que présente ce poste. [...] Je dois signer le contrat à Ankara sans savoir ce qu'il contiendra comme clauses administratives. Quand j'ai signé mon contrat avec le gouvernement iranien à Téhéran, je suis resté quatre mois sans être payé. La même chose peut très bien se produire à Istanbul. [...] Il serait normal qu'on me paye mon voyage avant de partir comme l'a fait le gouvernement iranien. Je n'ai pas de papier officiel du gouvernement turc. Je suis obligé de payer 500 francs de frais de contrat, plus le visa d'entrée (120 francs). Je n'ai aucune garantie de change. [...] Il y aurait nécessité de faire signer les contrats à Paris avant de partir pour éviter les surprises désagréables que l'on trouve en partant dans de telles conditions¹¹. »

Des Français « floués »

Pour trouver des candidats au départ, les services diplomatiques français n'hésitent pas, dès lors, à broder. « L'influence intellectuelle française en Turquie », après tout, en dépend. Il faut, en premier lieu, bien convaincre les enseignants qu'il s'agit de remplir une haute mission – qu'on pense au « lac français » de Petit-Dutaillis – dont les sacrifices seront récompensés, notamment en termes de carrière. « Un véritable abus de confiance a été commis envers nous par les maîtres scientifiques qui nous demandèrent d'aller servir le pays à l'étranger, disant (nous avons conservé leurs lettres) que nous étions les dernières cartes françaises et les seuls qualifiés pour s'opposer à l'influence allemande en Turquie. Confiant dans les promesses qui nous furent faites concernant notre avenir universitaire en France, nous sommes partis », s'indignent en 1938 deux professeurs français affectés à l'université d'Istanbul¹².

À certains, qui ne demandent que quelques renseignements sur les postes à pourvoir, on force la main : « Nous proposons immédiatement votre candidature à la Faculté des Sciences d'Istanbul, en leur demandant, conformément à votre désir, des indications détaillées », répond en 1933 Jean Marx à Marcel Fouché, assistant à la faculté des sciences de Toulouse, mué en candidat d'office¹³.

D'autres enseignants, qui souhaitent en effet partir à l'étranger, mais n'avaient absolument pas fait figurer la Turquie dans leurs vœux, se voient réorientés : « J'avais demandé les pays du Danube, que je connais bien, se désole en 1938 un professeur affecté à l'université d'Ankara, et c'était un peu à mon corps défendant que j'étais parti pour l'Asie¹⁴. »

À d'autres encore, on masque l'indigence de certains postes, avec parfois la complicité objective de l'attaché culturel de l'ambassade de Turquie à Paris. Pour un poste abandonné à Ankara en 1939, à cause d'un salaire jugé trop faible et d'un service d'enseignement qui, loin de correspondre à celui d'un universitaire, ressemble plus à celui d'un instituteur, Jean Marx n'hésite pas enjoliver la réalité : « On nous demande d'extrême urgence un universitaire de valeur pour la Faculté des Lettres de l'université d'Ankara. [...] Je crois que le poste est intéressant et qu'un Français pourrait travailler utilement. Trouvez-moi un homme intelligent. Il y aurait un rôle magnifique à remplir là-bas », écrit-il à Célestin Bouglé, directeur de l'École normale supérieure¹⁵. Appâté par Avni Başman, l'attaché culturel turc à Paris¹⁶, et par Albert Gabriel, le directeur de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul, qui « l'a d'ailleurs vu longuement¹⁷ », Jean Camborde, une fois sélectionné, n'en a pas fini de pester :

¹¹ CADN, SOFE 390. Jean Maldiney à Jean Marx, s.l., 2 septembre 1937.

¹² CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

¹³ CADN, SOFE 388. Jean Marx à Marcel Fouché, Paris, 11 mars 1933.

¹⁴ CADN, SOFE 390. Emmanuel Isnard à Jean Marx, Istanbul, 6 août 1938.

¹⁵ CADN, SOFE 390. Jean Marx à Célestin Bouglé, Paris, 20 janvier 1939.

¹⁶ Qui est aussi inspecteur des étudiants turcs en France.

¹⁷ CADN, SOFE 390. Jean Marx à Jean-Marie Carré, Paris, 21 mars 1939.

Il a suffi au reste à M. Camborde de quelques heures pour se rendre compte de l'erreur qu'il avait commise en acceptant de professer à Ankara [...]. Il estime avoir été trompé, "floué" pour me servir de l'expression qu'il emploie. Il assure qu'on l'aurait vivement engagé à Paris à accepter la proposition qui lui était faite par Avni Basman [*sic*], en soulignant l'importance du traitement qu'il percevait, la facilité des conditions de vie à Ankara et le grand nombre de leçons particulières, très bien rémunérées, qu'il pourrait donner ici d'autant plus facilement qu'il n'aurait que dix heures de cours par semaine. Or, M. Camborde s'est tout de suite rendu compte que le prix de la vie dans la capitale turque était si élevé qu'il aurait le plus grand mal, avec son traitement, à subvenir aux besoins de son ménage et qu'il lui serait demandé vraisemblablement fort peu de leçons particulières. Il a appris par ailleurs qu'il devrait assurer dix-sept heures, et non dix heures, de cours par semaines. Ces constatations ont provoqué chez l'intéressé une déception si vive que je crains qu'il ne se décourage et ne veuille rentrer en France avant l'expiration de son contrat. [...] La désillusion profonde qu'il éprouve rendra moins agréable encore la tâche déjà ingrate qui lui incombe et il ne pourra du reste se défendre d'une pénible humiliation et du sentiment qu'il a été engagé au rabais quand il sera au contact de ses collègues étrangers, allemands pour la plupart, qui sont tous beaucoup mieux payés qu'il ne l'est. On ne peut en vouloir à M. Basman d'avoir à dessein doré une pilule amère¹⁸.

Il y a donc bien, dans les universités françaises, une forme d'imposture exercée par les autorités académiques et les services diplomatiques à l'égard des candidats au départ pour la Turquie. Une imposture à laquelle répond, en écho, celle organisée pour abuser les universités turques.

Des Turcs mystifiés

Trouver des candidats ne constitue qu'une première étape. Encore faut-il ensuite que les perles rares conviennent aux postes à pourvoir sur place. Jusqu'à la réforme de l'Université turque, en 1933, le problème ne se posait pas trop. Très peu de chaires étaient alors ouvertes aux étrangers. À l'université d'Istanbul, par exemple, on ne trouvait que quatre professeurs français, mais qui « étaient les seuls universitaires étrangers¹⁹ ». La culture française, de fait, ne pouvait qu'exercer une influence « prédominante²⁰ ».

Tout change en 1933. Sous l'influence d'un universitaire suisse, Albert Malche, le ministère de l'Instruction publique lance une refonte de l'université d'Istanbul dont il estime, si l'on en croit un observateur français, « l'organisation désuète, les cadres peu adaptés aux méthodes de la science moderne et le personnel enseignant trop éloigné [...] des principes qui animent la jeune République d'Ankara²¹. »

Il s'agissait essentiellement d'écarter [...] un certain nombre de professeurs turcs depuis longtemps en fonction, qui bénéficiaient souvent de protections efficaces, mais [...] ne présentaient ni les titres, ni la compétence professionnelle indispensables pour constituer les cadres d'un enseignement supérieur vraiment digne de ce nom²².

Résultat : plusieurs dizaines de professeurs turcs sont écartés des chaires magistrales au profit d'universitaires étrangers, « les postes équivalents à des maîtrises de conférences [étant] occupés par des Turcs ayant le titre de privat-dozent²³. » Cette internationalisation massive profite essentiellement aux Allemands, parmi lesquels beaucoup d'enseignants juifs « privés

¹⁸ CADN, SOFE 390. René Massigli à Georges Bonnet (ministre des affaires étrangères), Ankara, 5 mai 1939.

¹⁹ CADN, SOFE 388. Rapport de Barbier à Paul Boncour, Stamboul, 20 novembre 1933.

²⁰ CADN, SOFE 390. « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 1937.

²¹ CADN, SOFE 388. « Réorganisation de l'Université de Stamboul », Rapport de Barbier à Paul Boncour, Stamboul, 1^{er} août 1933.

²² *Ibid.*

²³ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Charles Maurain, Istanbul, 16 novembre 1936.

de leur chaire à la suite de la révolution hitlérienne²⁴ ». De son côté, le Quai d'Orsay, surpris, se montre impuissant à susciter des candidatures françaises en si peu de temps. Un échec que d'aucuns préfèrent imputer à une « volonté de germaniser l'Université²⁵ » turque :

Sur les trente-cinq professeurs engagés cette année, trente-deux sont de nationalité allemande. [...] D'un premier examen de cette liste, il résulte que le nombre de ceux qui, par suite de leur confession israélite, ont été contraints de quitter l'Allemagne ne dépasse guère la moitié du total [...]. Plusieurs purs Allemands se trouvent maintenant solidement établis à l'université où ils constituent, à n'en pas douter, par leurs aptitudes au commandement et leur goût inné pour la propagande, un foyer d'influence germanique [...] qui réussira aisément à attirer les intellectuels [turs], toujours nombreux dans le pays, pour lesquels la science et les idées allemandes sont l'objet d'un culte admiratif. [...] Il sera, dans ces conditions, difficile à nos quelques compatriotes isolés au milieu de la masse allemande de résister au courant²⁶.

En outre, comment redresser la situation quand les autorités académiques turques entendent ne plus privilégier que l'accueil d'universitaires déjà reconnus dans leur propre université, exigeant, dans les années qui suivent la réforme de 1933, que « tout candidat étranger soit titulaire d'une chaire dans son pays d'origine²⁷ » ? La plupart des titulaires de chaires en France n'ont aucune envie de s'expatrier. Seuls consentent à le faire ceux qui commencent leur carrière, sans être encore titularisés. « Difficile, relève ainsi un agent du Quai d'Orsay, [de] recruter [des Français] qui soient d'un standing scientifique comparable à celui des professeurs italiens au Caire ou des professeurs allemands à Istanbul, et surtout qui, comme eux, soient disposés à se fixer définitivement » en Turquie²⁸. Il ne reste plus, dès lors, qu'à leurrer les Turcs pour les convaincre d'engager les rares candidats français.

En octobre 1936, une chaire d'astronomie, réservée à un étranger, est déclarée vacante à l'université d'Istanbul. Le 12 octobre, Jean Savard, professeur français à la faculté des sciences d'Istanbul, en informe le Service des œuvres françaises à l'étranger, au Quai d'Orsay²⁹. Il faut agir vite. Car des professeurs allemands sont déjà sur les rangs : les directeurs des observatoires de Munich, de Postdam et de Königsberg, que soutiennent leurs compatriotes universitaires sur place³⁰. Deux jours après réception du courrier de Savard, Jean Marx, directeur du Service des œuvres, se tourne en hâte vers la faculté des sciences de Paris en vue d'y trouver un candidat à envoyer en Turquie pour l'opposer aux Allemands³¹. Deux semaines suffisent pour sortir du panier un dénommé Tremblot, agrégé de physique de trente-deux ans, ancien normalien, docteur es sciences et astronome adjoint à l'observatoire de Bordeaux. Le 29 octobre, Marx télégraphie la nouvelle à l'ambassade française en Turquie³². La procédure semble rapide et efficace, témoin d'un dispositif d'occupation de chaires à l'étranger bien rôdé.

La candidature Tremblot est cependant loin de tenir la route face à celle de ses concurrents allemands. « Il faut, dit-on alors dans les couloirs de l'ambassade, à tout prix, en trouver un autre plus âgé et ayant un titre plus "ronflant", sinon mieux vaudrait nous abstenir. M. Tremblot est certainement très bien mais les prétentions, peut-être ridicules, des Turcs

²⁴ CADN, SOFE 388. Jean Marx au ministère de l'Éducation nationale, 29 août 1933.

²⁵ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 4 janvier 1936.

²⁶ CADN, SOFE 388. Rapport de Barbier à Paul Boncour, Stamboul, 20 novembre 1933.

²⁷ CADN, SOFE 390. « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 1937.

²⁸ CADN, SOFE 390. E. Lambiez à Jean Marx, Istanbul, 28 avril 1937.

²⁹ CADN, SOFE 390. Lettre chiffrée au service des œuvres, Istanbul, 12 octobre 1936.

³⁰ CADN, SOFE 390. Rapport de Jean Savard au service des œuvres, Istanbul, 25 avril 1937.

³¹ CADN, SOFE 390. Jean Marx à Charles Maurain, Paris, 14 octobre 1936.

³² CADN, SOFE 390. Lettre chiffrée de Jean Marx à l'ambassade, Paris, 29 octobre 1936.

dépassent tout ce que l'on peut croire à Paris³³. » Car « le titre de normalien et l'agrégation, expliquera après coup Jean Savard, ne sont pas des articles d'exportation. Seule compte la production scientifique originale, le poste occupé dans le pays d'origine et l'âge mûr du candidat³⁴. »

Les candidats présentés à Istanbul doivent avoir le prestige sinon de l'âge, du moins d'une valeur scientifique déjà consacrée. [...] C'est tout le problème de l'influence culturelle française en Turquie qui se trouve posé. [...] Si nous voulons remonter le courant, il ne faut plus que les services du Quai d'Orsay continuent à considérer la Faculté d'Istanbul comme une faculté de province française où l'on envoie les jeunes docteurs faire leurs premières armes. [...] Il nous faut des candidats âgés au moins de 35 ans et déjà titulaires en France³⁵.

Faute de candidature alternative, le clan français s'organise courant novembre pour masquer les faiblesses de son poulain. On recopie son curriculum vitae « en supprimant le mot adjoint de son titre d'astronome, en laissant dans le vague le sujet des conférences qu'il donne à Bordeaux, afin de laisser croire qu'elles sont d'astronomie. Enfin, [on supprime] la date de naissance et [on la] remplace par l'âge afin de gagner une année³⁶. » Difficile de faire mieux comme esbroufe. Reste que personne n'est très chaud pour appuyer jusqu'au bout le malheureux scientifique promu en hâte par les vertus d'un coup de crayon. Marcel Fouché, professeur à la faculté des sciences d'Istanbul, va donc abandonner la candidature Tremblot et, pour laisser au Quai d'Orsay le temps de trouver un autre prétendant, retarder la sélection en faisant capoter les candidatures allemandes. Si Istanbul, relate ainsi Jean Savard, « estime idoines les candidats de cinquante ans (condition remplie par les candidats allemands), nous avons répliqué que la si active université d'Istanbul ne devaient pas devenir une maison de retraite, qu'un professeur dont la réputation est faite ne se donnerait pas le mal que se donne un jeune, et que le suicide de Monsieur Herzog était une leçon à méditer. [...] Bref, nous avons gagné du temps³⁷. »

Cet épisode étonnant, où, pour contrer la présence allemande, les universitaires français en sont réduits à de petits subterfuges peu glorieux, représente-t-il un cas isolé, ou s'agit-il, au contraire, d'une pratique de bluff courante, approuvée – voire conseillée – par les services du Quai d'Orsay ?

La lecture des archives ne laisse aucun doute à ce sujet. En mars 1933, Jean Marx n'avait-il pas déjà lui-même pressé Marcel Fouché, alors assistant à la faculté des sciences de Toulouse et candidat à celle d'Istanbul, d'arranger quelque peu la réalité de son curriculum ? « Pour vos titres et travaux, lui avait-il notifié, je souhaiterais que vous puissiez prendre le titre de professeur assistant (M. Cavalier³⁸ est d'accord). [...] Il s'agit en effet de donner aux Turcs l'impression que vous êtes tout à fait qualifié pour occuper une chaire magistrale de l'enseignement supérieur³⁹. » Autre exemple :

³³ CADN, SOFE 390. Ambassade de France en Turquie, note pour M. Lescuyer, s.d.

³⁴ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936.

³⁵ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Charles Maurain, Istanbul, 16 novembre 1936. Charles Maurain, doyen de la faculté des sciences de Paris est à l'origine de la candidature Tremblot.

³⁶ CADN, SOFE 390. Léo Spitzer à Charles Maurain, Istanbul, 28 novembre 1936.

³⁷ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936.

³⁸ Jacques Cavalier est alors directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique.

³⁹ CADN, SOFE 388. Jean Marx à Marcel Fouché, Paris, 27 mars 1933. Marcel Fouché le rappellera d'ailleurs lui-même plus tard à Jean Marx : « Rappelez-vous que d'accord avec M. Cavalier vous m'avez fait remplacer sur mon curriculum adressé au Ministre turc mon titre d'assistant, de valeur nulle, par celui de professeur adjoint à la chaire de M. Bouasse. Nul » (Marcel Fouché à Jean Marx, 27 juillet 1937, CADN, SOFE 390).

Présentés par la métropole comme titulaires de postes d'enseignement en France, [...] nous devons notre nomination à un pieux mensonge », lit-on sous la plume agacée de Jean Savard, fin 1937⁴⁰. Cet ancien maître de conférences suppléant à l'université de Dijon, tout comme son collègue Fouché, a dû ruser pour être recruté : « en étant proposé au gouvernement turc, confie-t-il, je n'ai profité que de l'omission du mot suppléant, omission capitale au point de vue administratif français mais vénielle vis-à-vis des Turcs⁴¹.

L'exemple vient donc bien d'en haut, du Quai d'Orsay autant que de la rue de Grenelle. Les universitaires français établis en Turquie ne font que reproduire des pratiques adoptées par leurs autorités de tutelle. Un petit jeu qui n'est pas sans danger, comme le rappelle Marcel Fouché : « Tout se sait [...]. Ce que nous faisons pour maintenir l'influence culturelle française ne peut à la longue que se retourner contre nous⁴². » Jean Savard ne dit pas autre chose : « Nous avons été présentés comme des titulaires de chaires ; nous ne le sommes pas, mais, fait plus grave, sommes obligés de nous livrer à un "bluff" perpétuel qui est à la merci de la moindre indiscretion⁴³. »

Qui sont les indiscrets redoutés ? D'abord, les concurrents directs des Français en Turquie, les universitaires allemands, « nos ennemis », qui « s'écrient sans cesse "quand j'étais doyen à Berlin, ou directeur de l'Institut de physique à Dresde"⁴⁴ ». Ils « ont juré d'avoir notre peau. Ils l'ont sans peine quand ils peuvent raconter aux Turcs que nous sommes des zéros en France⁴⁵ ».

Autres indiscrets, involontaires ceux-là, les Français de métropole, qui accueillent, comme c'est l'usage, les assistants turcs de leurs collègues nommés en Turquie. « J'espère, écrit Jean Savard en 1937, pouvoir envoyer en janvier à Lyon l'un de mes docents. J'ai envoyé l'autre à Montpellier. Je compte que mes amis lyonnais sauront faire preuve de la discrétion désirable quant à ma situation officielle en France⁴⁶. » Car, entonnent en chœur Savard et Fouché, « nous ne pouvons nous permettre que notre situation administrative française soit connue de nos collègues turcs⁴⁷ ». Cependant, difficile d'empêcher

les assistants que nous envoyons en France, comme il est de notre devoir, [de rechercher] en vain nos noms sur les annuaires des facultés. [...] J'avais prévu qu'un jour viendrait où la vérité ne pourrait plus être cachée, et j'en redoutais l'échéance. [...] Nos avertissements que votre excellence avait eu la bonté de transmettre à Paris sont restés sans effet. J'en vois aujourd'hui le bien-fondé⁴⁸.

À la rentrée 1938, les sanctions tombent en effet à l'université d'Istanbul : Jean Savard et Marcel Fouché, malheureux Dupont et Dupond de la présence universitaire française en Turquie, se voient privés, par les autorités turques, de leur traitement jusqu'à la fin septembre. « Nous récoltons les fruits de la politique de l'Éducation nationale. Renseignés, les Turcs ont jugé qu'ils pouvaient en prendre à leur guise⁴⁹ », se désespère Savard, qui refuse alors, durant plusieurs semaines, de rentrer en Turquie.

En dépit des prétentions impériales françaises, qui affleurent dans chacun des discours officiels tenus par les élites tertio-républicaines à usage interne, ces revers de situation mettent

⁴⁰ CADN, SOFE 390. Rapport à l'ambassade de France en Turquie, Istanbul, 17 novembre 1937.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² CADN, SOFE 390. Marcel Fouché à Jean Marx, 27 juillet 1937.

⁴³ CADN, SOFE 390. Jean Savard à « Monsieur le Président », Istanbul, 12 avril 1937.

⁴⁴ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

⁴⁵ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 septembre 1938.

⁴⁶ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 20 novembre 1937.

⁴⁷ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 19 décembre 1937.

⁴⁸ CADN, SOFE 390. Rapport à l'ambassade de France en Turquie, Istanbul, 17 novembre 1937.

⁴⁹ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 septembre 1938.

en évidence le fait que l'Université turque, emportée par le courant de rénovation kémaliste, est loin d'être un ventre mou perméable aux influences étrangères – et notamment françaises. Non seulement les élans de sympathie à l'égard des uns ou des autres varient selon les configurations politiques intérieures – tel ministre ou tel recteur turcs, comme en témoignent les rapports transmis au Quai d'Orsay, sont tantôt favorables à l'Allemagne, tantôt favorables à la France⁵⁰ –, mais les Turcs savent aussi jouer « l'impérialisme » des nations européennes les uns contre les autres pour attirer dans leurs universités les scientifiques qui les intéressent davantage. « L'amitié franco-turque [...] n'existe pas (du moins de la part des Turcs) », en concluent Savard et Fouché dans une lettre lapidaire⁵¹. Un examen des sources turques, à supposer qu'il soit possible, serait ici intéressant pour confirmer cette assertion.

LES UNIVERSITAIRES FRANÇAIS ET L'EXIL TURC

Engagée, aux deux bouts de la chaîne, sur le terrain glissant du bluff – ou, si l'on préfère, d'une série d'omissions volontaires –, la coopération universitaire franco-turque entre-deux-guerres ne peut manquer d'apporter de sérieuses déconvenues aux enseignants français une fois rendus sur place.

Désillusions précoces

Les désillusions des enseignants se fondent d'abord sur un poste et des conditions de vie qui ne correspondent pas à l'idée qu'ils ont pu s'en faire au départ. Emmanuel Isnard, par exemple, à peine installé dans ses nouvelles fonctions à la faculté des lettres d'Ankara fin 1937, nourrit de fortes déceptions. Le contrat que lui a fait signer l'attaché culturel de l'ambassade de Turquie – un « picaresque marchand de soupe », avec une « touche réjouissante de cynisme et de rapacité conjugués⁵² », écrira l'ambassadeur Henri Ponsot – lui réserve de mauvaises surprises. Il n'en a compris que les grandes lignes, puisque le document était rédigé en turc. « Trois jours après seulement, il put en obtenir une traduction française et lire en clair » que son traitement serait bien en deçà de ce qu'on lui avait annoncé et qu'il en serait même privé pendant deux mois (soit durant la moitié des vacances de la faculté)⁵³. Il découvre que son contrat précise, en outre, qu'« en cas de départ prématuré, le professeur perdra ses frais de retour [...] ; en cas de décès, sa famille aura droit à une indemnité égale à trois mois d'appointement, mais en cas de suicide cet article est nul⁵⁴. » Bref, tout a été prévu côté turc, « même ce sentiment de désespoir qui devait assaillir le professeur à son arrivée et qui le poursuit chaque jour⁵⁵ », constate, impuissante, l'ambassade de France.

Quant au poste lui-même, le professeur Isnard est vite désabusé. Il croyait avoir été engagé sur une chaire de langue et de littérature françaises à l'université d'Ankara ; il assume en réalité les fonctions d'un maître de l'école de langues rattachée à l'université, délivrant un enseignement élémentaire de vocabulaire et de grammaire français. Il s'en plaint d'ailleurs à l'ambassade, ainsi que des pressions dont il estime être la victime :

Cinq à six cent étudiants. Ce sont des jeunes gens de tout âge, et de toute formation : les uns savent lire, les autres point. Les cours de philologie romane s'adressent à un auditoire qui connaît à peine en français

⁵⁰ CADN, SOFE 388. Voir les rapports des années 1933-1934 notamment.

⁵¹ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

⁵² CADN, SOFE 390. Henri Ponsot à Jean Marx, Ankara, 25 janvier 1938.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

les règles de l'alphabet. C'est un mauvais collège. On y fait de la soupe. C'est une sorte d'internat surveillé... tout au moins pour les professeurs... qui sont soumis à l'observation la plus sournoise et la plus indiscrète. En mon absence, on fouille mes valises... les serrures en sont faussées. La poste ne transmet qu'une lettre sur deux. [...] Faites une réclamation, me dit-on, on vous répondra dans un an. [...] Je ne mets pas les pieds chez moi dans la journée. Vingt heures de cours par semaine. Et ces vingt heures en font quarante car elles sont distribuées de telle sorte, ... à deux heures d'intervalle, ... que je ne puis rentrer chez moi de la journée. [...] On me presse, on m'épuise sans aucun égard pour la dignité de ma charge. À ce régime, je maigris. [...] Je ne suis plus un jeune homme, j'ai 56 ans et j'avoue que je n'ai jamais subi pareille expérience⁵⁶.

Emmanuel Isnard force-t-il le trait ? Difficile à dire. Il n'en demeure pas moins que les professeurs étrangers, français comme allemands, détenteurs de postes occupés avant 1933 par des Turcs, ne sont pas toujours vus d'un très bon œil par les universitaires locaux.

Les collègues turcs, confiés dès novembre 1933 Léo Spitzer à Ferdinand Brunot, peu enchantés de notre arrivée, ne nous rendent pas la vie facile : c'est toute une affaire d'avoir son budget, son interprète, ses assistants, ses lecteurs. Au premier abord on vous dit toujours oui, ensuite les objections surgissent, et à la fin c'est pourtant en réalité un non qui est le résultat. Pourquoi : passivité, ruse, goût d'intrigue (on a honte de citer "nourri dans le sérail..."), jalousie, xénophobie, etc. – et la pire des choses dans un pays sans organisation : une bureaucratie qui introduit le faux ordre, l'ordre mesquin basé sur la méfiance⁵⁷.

La critique est facile. Point de vue classique d'un universitaire dépaysé, confronté à des enseignants locaux que la fermeture de leur marché intellectuel rend aigris. Si l'on renversait la perspective, un universitaire turc envoyé en France dans les années 1930 n'aurait-il pas, en effet, la même perception de l'Université française ?

Reste que la désillusion française est un symptôme bien réel en Turquie, symptôme contre lequel le Quai d'Orsay joue les ambulances, après coup.

Je crois, écrit Henri Bergeaud, préfet des études au Lycée de Galatasaray, à propos du cas Isnard, qu'il faut aider ce pauvre homme qui a été déçu moralement et matériellement. Il a cru être engagé comme professeur de faculté et on lui a confié une tâche d'instituteur. Il a cru avoir un traitement somptueux et ce traitement a été fortement réduit par les impôts de 28 % environ⁵⁸.

L'expérience Isnard, en 1938, aurait d'ailleurs pu servir de leçon aux services français l'année suivante, afin d'entourer son successeur de toutes les garanties nécessaires à un exercice plus paisible de sa mission à la faculté d'Ankara. « Tel n'est malheureusement pas le cas, constate l'ambassadeur René Massigli en mai 1939, puisque M. Camborde [...] n'est pas plus favorisé que son prédécesseur et s'en plaint avec autant de vivacité que ce dernier⁵⁹. » On a déjà cité plus haut ses fortes déconvenues – à l'origine desquelles le Quai d'Orsay n'est

⁵⁶ Lettre d'Emmanuel Isnard retranscrite par l'ambassadeur Henri Ponsot, *ibid.*

⁵⁷ CADN, SOFE 388. Léo Spitzer à Ferdinand Brunot, Istanbul, 28 novembre 1933. Une situation que confirme le cas de Valensi, engagé comme professeur de physique-chimie à la faculté des sciences d'Istanbul en 1930 et chassé de l'université en 1934 suite à une altercation avec un étudiant. L'ambassade raconte l'incident au Quai d'Orsay : « [Il] s'est vu brutalement notifier il y a un mois par le recteur de l'université, à six semaines à peine du début de la nouvelle année scolaire, que son contrat ne serait pas renouvelé. [...] [C'est] le résultat d'une intrigue montée contre notre compatriote par certains éléments du personnel enseignant qui sont hostiles à notre influence et qui n'ont pas eu de mal à exploiter à son détriment un incident regrettable auquel avait donné lieu la dernière session des examens de l'université. M. Valensi, à ce moment-là, avait été publiquement pris à partie par un candidat malheureux qui lui avait reproché en termes violents d'avoir été sciemment injuste à son égard : pour confondre son examinateur, l'étudiant brandit triomphalement le texte écrit d'un problème de chimie [...] M. Valensi [...] fit mine de vouloir le reprendre ; une lutte s'engagea alors au cours de laquelle le professeur s'emporta jusqu'à gifler son élève. » CADN, SOFE 388. Rapport de l'ambassadeur de la République en Turquie, Sтамбул, 13 septembre 1934.

⁵⁸ CADN, SOFE 390. Henri Bergeaud à Jean Poirier, Aurillac, 17 août 1938.

⁵⁹ CADN, SOFE 390. René Massigli à Georges Bonnet (ministre des Affaires étrangères), Ankara, 5 mai 1939.

donc pas étranger –, dès son arrivée à Ankara⁶⁰. Quant à son contrat, « il suffit de lire le document turc pour constater que le *nombre*⁶¹ des heures de cours que M. Camborde devra faire par semaine n'y est pas spécifié : notre compatriote est donc à la merci de l'administration turque⁶². »

Des conditions de travail rudimentaires

Contrats de travail, postes, rémunérations (que la crise des taux de change n'arrange en rien), relations avec les collègues turcs... Les désillusions ne manquent pas à l'arrivée. Mais ce n'est qu'une mise en bouche. Sur le long terme, la précarité des conditions de travail pèse également lourd dans la balance. S'il se plaint de son statut, le professeur Jean Savard, par exemple, qui détient la chaire de physique-chimie à la faculté des sciences d'Istanbul, se réjouit plutôt d'être en Turquie ; il n'en critique pas moins l'indigence du matériel scientifique mis à sa disposition, espérant obtenir l'aide de ses autorités de tutelle : « Il est un point tout aussi grave sur lequel nous nous permettons d'attirer l'attention. Ceux d'entre nous qui représentent les disciplines scientifiques sont dans l'impossibilité de poursuivre leurs recherches expérimentales », se lamente-t-il en 1937⁶³. Faute de moyens, Jean Savard décide de se tourner vers l'étranger cette année là : il s'arrange ainsi avec l'université belge de Louvain⁶⁴, qui lui consent un prêt d'honneur afin qu'il puisse mener à bien ses recherches au cours des vacances estivales. Un détour par la Belgique essentiel s'il veut suivre en thèse, comme tout professeur de faculté, de jeunes doctorants :

C'est le cas de M. Rehm, reçu troisième à l'agrégation, qui désirerait préparer avec moi sa thèse de doctorat. Cette préparation est actuellement impossible à Istanbul. Mais sur ma demande, l'université de Louvain accepterait de mettre à la disposition de M. Rehm le matériel de mon ancien laboratoire pendant les mois de vacances consacrés au travail. Une somme relativement modeste permettrait d'autre part d'installer à Istanbul [...] un petit laboratoire⁶⁵.

En sciences humaines, le travail scientifique n'en est pas moins rude. Une correspondance échangée entre Jean Marx et Georges Dumézil laisse ainsi entrevoir, dans les lettres de ce dernier, affecté à la chaire d'histoire des religions de l'université d'Istanbul, un savant désœuvré qui, faute de bibliothèques, ou de pouvoir obtenir ailleurs une nouvelle affectation, consacre son temps à l'étude des langues caucasiennes qu'il ne connaît pas encore⁶⁶. On est en 1930. Dumézil est en Turquie depuis déjà cinq ans :

Constantinople est un fort beau séjour, mais après cinq années de voluptés oculaires, j'éprouve le besoin de vivre en un lieu bien moins démuné des moyens habituels de travail. Pas de livres, les quelques collections de revues allemandes qui existent à l'université s'arrêtent à 1917. [...] J'ai passé ce lustre à apprendre le géorgien, l'arménien et un peu de turc, je me suis mis au tcherkesse cet hiver. C'est fort agréable, mais pendant ce temps, ma mythologie (car je suis hélas mythologue, même pas folkloriste) ne se nourrit pas. Sans parler de l'Ambrosie qu'il serait temps de reprendre, j'ai au moins deux beaux sujets de mythologie indo-européenne qui attendent des temps meilleurs. Mes vœux, à défaut de Paris, c'est donc l'Angleterre, l'Allemagne, une université scandinave ou baltique, c'était l'Inde hier, ce sera peut-

⁶⁰ Cf. *supra*.

⁶¹ Souligné dans le document.

⁶² CADN, SOFE 390. René Massigli à Georges Bonnet (ministre des Affaires étrangères), Ankara, 5 mai 1939.

⁶³ CADN, SOFE 390. « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 1937.

⁶⁴ Avant d'être affecté à l'université d'Istanbul, Jean Savard a en effet déjà enseigné trois ans à l'université de Louvain. CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Lyon, 23 novembre 1939.

⁶⁵ CADN, SOFE 390. Rapport de Jean Savard au service des œuvres, Istanbul, 25 avril 1937.

⁶⁶ Je renvoie ici à la contribution d'Alexandre Toumarkine dans ce volume.

être l'Inde demain, au hasard des occasions. Mais je vous supplie de ne pas me trouver ingrat quand je vous dis du mal de Constantinople⁶⁷.

« Si je reste à Constantinople, se résigne Dumézil deux mois plus tard, je continuerai mon intermède caucasien : après le géorgien, l'arménien et l'oubykh, je ferai l'abaza et le tcherkesse, mais c'est un intermède⁶⁸. » Un passage qui en dit long sur le rôle de l'ennui et du hasard dans le domaine des sciences humaines et sociales. En tout cas, résume Jean Savard, « il est certain que les conditions dans lesquelles nous exerçons notre profession conduisent rapidement au découragement quiconque est dépourvu d'esprit sportif et de sens de l'humour⁶⁹. »

« Bon pour l'Orient » !

L'inconvénient majeur, toutefois, réside ailleurs. Rester trop longtemps éloigné de l'hexagone, c'est surtout risquer d'être oublié par les services centraux du ministère de l'Instruction publique (puis de l'Éducation nationale). La plupart des universitaires en Turquie en font les frais, contraints dès lors à de multiples démarches, souvent vaines, afin de bénéficier des avantages de carrière consentis à leurs collègues restés en France.

Premier souci : le manque à gagner pour la retraite, dont s'émeut notamment Georges Dumézil, en mars 1930 :

Je m'étonne depuis plusieurs années (deux ou trois) de ne plus recevoir d'avis des Finances pour les versements de retraite. [...] Le mois passé, j'ai prié monsieur de Bévette, l'inspecteur général, de s'informer auprès du Secondaire des conditions dans lesquelles, l'an prochain, je pourrai reprendre un poste en France, dans un lycée. Résultat : monsieur de Bévette m'écrit que j'étais rayé des cadres du personnel du secondaire depuis fin 1925. D'où grosses difficultés pour rentrer dans ce refuge que je croyais naturel aux gens de mon espèce, d'où aussi arrêt dans les promotions de classe (je reste en 6^e classe malgré 5 ans à Istanbul), d'où ennuis possibles, plus tard, au moment de la retraite. Je croyais pourtant être détaché depuis ma nomination à Prague (en septembre 1925, je crois) muée deux mois plus tard en expédition turque⁷⁰.

L'inquiétude se retrouve chez Marcel Fouché et Jean Savard qui, en 1938, « se demandent si leur présence en Turquie n'équivaut pas à un suicide matériel⁷¹ » :

On nous pardonnera si nous nous demandons parfois : notre séjour en Turquie contribue-t-il à assurer notre future carrière universitaire en France, ou ne constitue-t-il pas un handicap ? Notre action en Turquie est une œuvre de longue haleine, et pour la poursuivre avec énergie nous demandons une garantie pour l'avenir. Nous rentrerons en France à quarante-cinq ans peut-être et nous n'aurons pas encore versé un centime pour une retraite. Cette situation difficile ne peut que décourager ceux d'entre nous dont les titres sont suffisants pour qu'ils puissent prétendre à un poste dans la métropole⁷².

Leur situation, en réalité, est loin d'être propre à la Turquie. Elle tient à un défaut structurel de l'enseignement français à l'étranger dont l'encadrement par les pouvoirs publics peine à voir le jour. En dépit d'une présence à l'étranger vieille de plusieurs siècles et des efforts déployés depuis les années 1910 par les membres de l'ONUFEF, il faut attendre plus de vingt-cinq ans pour que, sous le Front Populaire, les enseignants expatriés du secondaire ou

⁶⁷ CADN, SOFE 167. Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 24 avril 1930.

⁶⁸ CADN, SOFE 167. Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 7 juin 1930.

⁶⁹ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 25 décembre 1936.

⁷⁰ CADN, SOFE 167. Georges Dumézil à Jean Marx, Istanbul, 19 mars 1930.

⁷¹ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

⁷² CADN, SOFE 390. « Situation de l'influence française à l'Université d'Istanbul », Rapport de Jean Savard, 1937.

du supérieur obtiennent, par la loi du 5 avril 1937, un statut pérenne leur garantissant des droits identiques à ceux de leurs collègues restés en France (traitement, avancement, retraite, etc.)⁷³.

Au-delà des déconvenues financières dont elle est la source, cette précarité juridique – qui, quand elle est connue, ne contribue pas peu à décourager les vocations – rend également illusoire tout espoir de retour en France dans de bonnes conditions. Dans la mesure où l'État ne reconnaît pas les années passées à l'étranger, difficile de retrouver un poste dans une université française. Pour ceux qui ont été envoyés en Turquie, c'est risquer de se voir étiqueté « bon pour l'Orient⁷⁴ » sans plus pouvoir quitter les rives du Bosphore. La distance, qui plus est, n'arrange en rien les possibilités de se ménager des appuis en France pour manœuvrer en vue d'être élu à une chaire vacante. En juillet 1938, Jean Savard s'entend dire par un représentant de la rue de Grenelle « que la Turquie ne l'intéressait pas et que je devais la quitter immédiatement pour reprendre le travail scientifique. [...] Le secrétaire de M. Langevin, qui m'a reconnu, m'a déclaré tout de go : "vous êtes à l'étranger, rentrez immédiatement, sinon vous êtes perdu"⁷⁵ ».

Encore faut-il pouvoir le faire. Son collègue Marcel Fouché, en poste à Istanbul depuis quatre ans, vient de voir lui passer sous le nez un poste de maître de conférences à l'université de Toulouse. « Il est pour nous, écrit-il à Marx, profondément décourageant d'apprendre que de très jeunes collègues jugés insuffisants pour Istanbul sont actuellement pourvus de postes en France⁷⁶. » Une concurrence d'autant plus déloyale que, malgré des conditions de travail difficiles à Istanbul, leur taux de production scientifique semble égaler celui de leurs concurrents : « Je sais que j'en fais plus, fulmine Fouché début 1938, et depuis longtemps, que nombre de mes collègues qui m'ont été préférés. Je redoute la mauvaise foi de mes juges dont je ne suis pas le protégé : car tout est là, sans "patron", point de salut !⁷⁷ » Il ne croit pas si bien dire. Car, de son côté, Georges Dumézil, en dépit de quelques déceptions, profite d'une bienveillance nettement supérieure de la part du Quai d'Orsay et de Jean Marx en particulier, qui, en 1930, n'hésite pas à lui écrire :

Qu'est-ce qui vous séduirait pour l'année prochaine ? Je serais assez tenté de vous conseiller de rester encore un peu à Stamboul en raison de vos travaux de folklore et de vos études de géorgien. Nous pourrions vous associer aux travaux et à la vie de l'Institut qui aura évidemment un aspect essentiellement archéologique mais poursuivra également des recherches dans votre domaine et vous assurera chaque année une dizaine de mille francs pour vos voyages et missions. [...] Si décidément vous désirez changer de place dites-moi ce qui vous tenterait. Parlez-vous l'allemand couramment ? Et l'anglais ? En tout cas, je me demande s'il ne serait pas dommage de placer même temporairement une valeur comme la vôtre dans un lycée ?⁷⁸

Jean Savard ne bénéficie pas des mêmes prévenances. Pourtant inscrit au tableau d'aptitude à l'Enseignement supérieur avant son départ, il se voit refuser à plusieurs reprises son intégration dans les cadres du supérieur. À l'été 1938, l'Éducation nationale qui, visiblement, n'en a que faire, va même jusqu'à lui conseiller de demander un poste de répétiteur de collège ! Il enrage :

Bien que cette proposition soit quasi insultante, je ne l'ai pas déclinée et suis allé me renseigner à l'enseignement secondaire. Là, j'ai appris du secrétaire de M. Chatelet qu'il me fallait fournir un certificat

⁷³ Sur l'évolution juridique du statut des enseignants français à l'étranger, les enjeux qu'un tel statut soulève et les débats qui mènent à la loi du 5 avril 1937, je me permets de renvoyer à TRONCHET G., « Naissance d'un corps universitaire. L'État et les enseignants français à l'étranger (1910-1940) », art. cit.

⁷⁴ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 24 février 1938.

⁷⁵ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 juillet 1938.

⁷⁶ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 19 décembre 1937.

⁷⁷ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 9 mars 1938.

⁷⁸ CADN, SOFE 167. Jean Marx à Georges Dumézil, Paris, 12 avril 1930.

du recteur de l'université [d'Istanbul]. Votre Excellence imaginera le réflexe de Cémil Bilsel effendi si j'allais lui demander un certificat afin d'être nommé répétiteur de collègue !!! Ces expériences m'ont prouvé que l'Éducation nationale ne voit pas plus loin que les parois du trou du fromage dans lequel se nichent ses représentants individuels⁷⁹.

*

L'ensemble de ces témoignages, peu flatteurs, reflètent-ils vraiment l'état de la situation universitaire française en Turquie ? Les mécontents, après tout, laissent toujours plus de traces dans les archives que les bienheureux. À trop considérer les plaintes des uns, n'en oublierait-on pas que, pour une majorité d'autres – silencieux dans les archives de l'administration parce que satisfaits de leur situation –, la réalité vécue fut toute différente ? N'aurait-on pas pêché par naïveté en brossant ce tableau par trop sombre à partir de quelques exemples isolés ?

S'il faut savoir déceler, derrière les descriptions apocalyptiques, ce qui relève de la subjectivité ou de la stratégie individuelle, difficile en revanche d'ignorer les aspérités du terrain turc tant les services diplomatiques français eux-mêmes, dans le secret de leur commerce épistolaire, se plaignent constamment de la situation faite aux professeurs dont ils assurent le suivi. À la fin des années 1930⁸⁰, l'ambassade de France ne cesse ainsi de rappeler au ministère des Affaires étrangères « l'intérêt qu'il y aurait à ce que tous les candidats à un poste ou à une fonction quelconque en Turquie fussent, avant de se mettre en route, informés de la manière *la plus précise*⁸¹ de la situation réelle qu'ils auraient ici », à savoir : « sans pousser les choses au noir, le coût très élevé de la vie [...], le peu d'agrément et de ressources intellectuelles et sociales qu'y peuvent trouver les étrangers, et la sécheresse torride qui y sévit en été⁸². » Pour un professeur français, reconnaît volontiers l'ambassadeur René Massigli, le séjour turc constitue un « séjour peu aimable⁸³ ». Savard, Fouché, Isnard, Camborde ou Dumézil ne sont donc pas des cas isolés, mais bien plutôt les exemples typiques d'une configuration levantine que l'impossible réforme de l'enseignement français à l'étranger, jointe au déferlement du rouleau compresseur allemand, ne contribue pas peu à dégrader à la veille de la Seconde Guerre mondiale.

« AU SERVICE D'UNE NOBLE CAUSE »

De façon plus générale, la condition universitaire française en Turquie met bien en évidence les mutations qui, dans les années 1930, affectent le mode d'agir français dans les relations universitaires internationales. Elle permet d'observer les nombreux tiraillements qui opposent Éducation nationale et Affaires étrangères dans la gestion de l'enseignement français à l'étranger et à la perte d'autonomie croissante du monde universitaire par rapport au monde diplomatique du fait de la place toujours plus importante que les impératifs diplomatiques prennent sur les enjeux académiques⁸⁴.

Les cas Savard et Fouché sont, à cet égard, éloquentes. En 1938, afin de cacher aux Turcs la précarité de leur situation administrative, Jean Marx tente de leur obtenir les titres de « chargé de cours » puis de « directeur d'études à l'École pratique des hautes études à la Sorbonne » : ce titre, explique-t-il à la direction de l'Enseignement supérieur, « accroîtra le prestige de nos compatriotes. La souplesse du statut de cette école semble faciliter une

⁷⁹ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 12 juillet 1938.

⁸⁰ CADN, SOFE 390. Courriers du 12 janvier 1938, du 16 février 1939, du 5 mai 1939.

⁸¹ Souligné dans le document.

⁸² CADN, SOFE 390. Lettre à Georges Bonnet (ministre des Affaires étrangères), Ankara, 5 mai 1939.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Je m'appuie ici sur les recherches que j'effectue dans le cadre de ma thèse.

nomination de cet ordre⁸⁵ ». En vain. C'est dans le même ordre d'esprit qu'au même moment le Front Populaire créé en faveur des directeurs d'instituts français et des chargés de mission à l'étranger le titre de « maître de conférence des universités françaises⁸⁶ ».

La plupart des titres conférés aux enseignants français à l'étranger sont des titres factices, arrachés par le Quai d'Orsay à une rue de Grenelle qui, par crainte de déprécier le marché de la reconnaissance symbolique dont elle contrôle l'accès et régule le fonctionnement, préfère « ray[er] de ses pensées les professeurs partis à l'étranger⁸⁷ » plutôt que d'en faciliter la promotion académique pour raison diplomatique. Un processus qui, de fait, place sous les fourches caudines du Quai d'Orsay les universitaires « oubliés » par la maison mère. Souvent même, avec leur agrément : « Pour en finir, écrit Marcel Fouché à Jean Marx fin 1937, ne pourriez-vous par nous annexer aux Affaires étrangères. Le rêve est sans doute fou ; il vous montre notre ténacité dans le but poursuivi⁸⁸. »

Le Quai d'Orsay ne peut toutefois aller jusqu'à cette incorporation institutionnelle. En Turquie, les agents estampillés « Affaires étrangères » ne sont pas les bienvenus pour s'occuper des affaires universitaires. En 1933, le ministre des Affaires étrangères turc le précise sans détour aux représentants de la diplomatie française à Ankara :

Tewfik Ruchdy Bey, rapporte un diplomate, ne m'a pas caché qu'il était surpris que des questions d'administration intérieure turque fussent traitées par l'entremise de l'Ambassade et il précisa que, revêtant de ce fait un caractère politique, nos professeurs avaient beaucoup moins de chances d'être agréés. Si les savants expulsés d'Allemagne ont trouvé si bon accueil en Turquie, c'est précisément, me dit-il, en raison de l'absence d'intervention en leur faveur⁸⁹.

Cette configuration reste valable jusqu'à la fin des années 1930 :

Je dois vous rappeler, précise Henri Bergeaud en 1937 à propos d'un recrutement à l'université d'Istanbul, que les Turcs sont d'une susceptibilité ombrageuse. Ils ne veulent pas que notre gouvernement, et plus particulièrement notre ministère des Affaires étrangères, s'ingère dans leurs affaires. Ni l'Ambassade de Turquie à Paris, ni notre Ambassade à Ankara ne doivent se mêler de cet engagement. Je ne manquerai pas cependant de tenir Monsieur Ponsot au courant, à titre d'information, mais il devra officiellement tout ignorer⁹⁰.

Il existe dès lors, pour le Quai d'Orsay, deux catégories d'universitaires (une distinction où, comme on le voit avec Dumézil, les relations interpersonnelles jouent beaucoup) : ceux qui, dotés d'un capital symbolique exportable (c'est-à-dire d'un certain prestige académique ou scientifique), sont envoyés en mission extraordinaire en Turquie pour y faire briller les couleurs tricolores, à l'occasion de conférences, par exemple – ils correspondent à la figure de « l'ambassadeur-chercheur » proposée par Christophe Charle⁹¹ ; ceux qui, dépourvus de capital symbolique et établis pour une période de longue durée en Turquie, sont considérés, ni plus ni moins, comme des agents officieux du ministère des Affaires étrangères, experts du terrain sur lequel ils évoluent. Cette logique est d'ailleurs intégrée peu à peu par les universitaires eux-mêmes :

Il faut en effet, écrit Jean Savard, un stage assez long pour pénétrer tant soit peu le caractère compliqué de la mentalité turque, faite d'un alliage d'immense orgueil et de complexe d'infériorité. Le conseil qui nous

⁸⁵ CADN, SOFE 390. Jean Marx à la Direction de l'Enseignement supérieur, Paris, 4 février 1938.

⁸⁶ TRONCHET G., « Naissance d'un corps universitaire », art. cit.

⁸⁷ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 12 juillet 1937.

⁸⁸ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 21 décembre 1937.

⁸⁹ CADN, SOFE 388. Télégramme de Barbier, Ankara, 13 septembre 1933.

⁹⁰ CADN, SOFE 390. Henri Bergeaud à Jean Marx, Istanbul, 16 mars 1937.

⁹¹ CHARLE C., *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994, p. 343-396.

a été donné par son Excellence Monsieur le directeur des œuvres françaises à l'étranger demeurera toujours le meilleur : "pendant un ou deux ans, se taire et observer"⁹².

L'étiquette de « bon pour l'Orient⁹³ » accolée à Savard et Fouché prend ici un sens nouveau : de « tare infamante⁹⁴ », elle devient une qualification. Cette compétence nouvelle mue les universitaires français en véritables « conseillers culturels » sans le titre auprès de l'ambassade, alors qu'au même moment – il n'y a pas de hasard – les pouvoirs publics français s'interrogent sur l'opportunité de créer la fonction d'attaché culturel au sein de leur réseau diplomatique⁹⁵. On en voit l'illustration dans ce rapport, adressé par Jean Savard au Quai d'Orsay en mai 1937, pour expliquer – sans que personne ne le lui ait pourtant demandé – les codes de conduite à adopter par tout conférencier français en Turquie. Comment, d'abord, répondre à une invitation :

Les Turcs sont un peu comme tous les parvenus, fiers d'étaler leurs richesses devant ceux qu'ils méprisent le plus. Les invitations à Ankara se divisent en deux espèces : 1) celles qui sont adressées au bénéficiaire avant son départ ; elles prouvent que le bénéficiaire jouit d'un grand prestige et doivent être acceptées, l'action du conférencier en faveur de la culture qu'il représente sera très grande ; 2) celles qui sont adressées alors que le conférencier se trouve sur place, à Istanbul, pour des raisons le plus souvent touristiques ; elles prouvent que le personnage est jugé important dans son propre pays mais surtout qu'il est considéré comme un naïf facile à duper. [...] En refusant l'invitation, l'étranger accomplira un acte de haute politique, et augmentera considérablement son propre prestige dont bénéficieront ses propres compatriotes à Istanbul⁹⁶.

Viennent ensuite les principes de prudence oratoire à respecter par le conférencier, énoncés non sans quelques *a priori* orientalistes :

Il ne faut pas oublier que les Turcs qui adorent la flatterie personnelle (sans y croire, car ils sont intelligents) ne tolèrent absolument pas la flatterie générale adressée soit à leur gouvernement soit au progrès qu'ils accomplissent. [...] Un ambassadeur à le droit et le devoir de flatter le gouvernement turc ; un universitaire étranger a le droit de flatter seulement ses collègues turcs ou le recteur. Il lui est absolument interdit de flatter les Turcs en général. [...] Ce qu'il faut absolument éviter, c'est qu'un conférencier français célèbre en séance publique les mérites de l'un de nous. L'auditeur turc, d'esprit toujours porté à l'intrigue de sérail, et qui ignore la solidarité (les Turcs passent leur temps à intriguer les uns contre les autres), en conclut immédiatement que notre situation est chancelante et que nous avons demandé du renfort. Renfort qui sous cette forme est jugé maladroit, et nous compromet au lieu de nous servir. [...] Toute action en notre faveur doit être exercée par des allusions subtiles, toutes en demi-teintes, au cours de conversations personnelles avec les autorités turques. Si l'occasion ne se présente pas, mieux vaut s'abstenir⁹⁷.

À la fin des années 1930, l'action des universitaires français établis dans les universités turques n'a vraiment plus rien de scientifique. Agents officieux du Quai d'Orsay, « lutt[ant] de leur mieux pour leur pays »⁹⁸ et contre l'expansion allemande, ils occupent bel et bien une

⁹² CADN, SOFE 390. « Remarques concernant les visites faites par les Professeurs français à l'Université d'Istanbul », rapport de Jean Savard, Istanbul, 1^{er} mai 1937.

⁹³ CADN, SOFE 390. Jean Savard à Jean Marx, Istanbul, 24 février 1938.

⁹⁴ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

⁹⁵ SUPPO H., « La Propagande culturelle française au Brésil (1920-1950) », thèse de doctorat, Paris, université Paris III Sorbonne-Nouvelle, 1999, p. 594-598.

⁹⁶ « Remarques concernant les visites faites par les Professeurs français à l'Université d'Istanbul », rapport cité.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché et Jean Savard à Yvon Delbos (ministre des Affaires étrangères), Istanbul, 5 février 1938.

fonction diplomatique, contribuant par-là à l'instrumentalisation politique des échanges universitaires internationaux. Mais n'est-ce pas, après tout, pour « une noble cause⁹⁹ » ?

⁹⁹ CADN, SOFE 390. Marcel Fouché à Jean Marx, Istanbul, 28 mars 1938.